

## ***Le De Officiis de Cicéron : un manuel de vertu pratique?***

À Marylène

Franck Colotte

Université du Luxembourg

franck.colotte@education.lu

### **ABSTRACT**

This communication focuses on Cicero's conception of "honestum" and on his application in his political reflexions and action. In his treatise *On Duties*, he attempts to discover the "honestum" of morality. Cicero, therefore, tried to use philosophy to bring about his political goals. After an attempt to define the concept of "honestum", we will try to analyze Cicero's political and ethical "mètis" (*Epistula* 381) in order to establish the morally appropriate choice in the context of the Civil War between Caesar and Pompey.

### **KEYWORDS**

De Officiis, honestum, mésothès, ars concordiae

### **1. Remarques liminaires**

Si les *Académiques*, le *De Finibus* et les *Tusculanes* peuvent se ranger parmi les "consolations" qui ont suivi la mort de Tullia, le *De Officiis* apparaît comme le testament philosophique de Cicéron. Mais quand il rédige cette "lettre d'un père à son fils", l'auteur ne sait pas ce qui l'attend. Aussi adresse-t-il peut-être autant à lui-même qu'au jeune Marcus les propos qu'il y tient. Cicéron veut y voir plus clair en définissant une philosophie de l'action pour les semaines et les mois à venir. Dans le livre I, sur lequel nous nous concentrerons, Cicéron examine les tenants et les aboutissants du comportement *decens* (c'est-à-dire moralement approprié) représentant un rapport idéal de convenance d'ordre moral appelé *honestum* ainsi que l'application aussi fidèle que possible de ce rapport idéal aux cas concrets de la vie quotidienne. Pour ce faire, il se livre à un inventaire de tous les éléments entrant en ligne de compte ainsi que l'appréciation à leur juste valeur de ces éléments. Transposition sur le plan pratique de ce qu'est l'*honestum* au plan théorique, les *officia* désigne l'ensemble des obligations inhérentes à une personne donnée dans des conditions données. S'appliquant à la morale pratique du *vir bonus*, il analyse la beauté morale - l'*honestum* - en

fonction de quatre vertus cardinales<sup>1</sup>: la connaissance du vrai qui consiste en le “discernement ingénieux du vrai” (*perspicientia veri sollertiaque*); le sens de la communauté humaine (*hominum societas*) qui comprend deux subdivisions, la justice (*iustitia*) et la bienfaisance (*beneficentia*); la grandeur d’âme (*magnanimitas*) qui consiste en la “grandeur et la force élevée et invincible” (*animi excelsi atque invicti magnitudo ac robor*); enfin le convenable, le *decorum*<sup>2</sup> qui consiste en “l’ordre et la mesure de tous les actes et de toutes les paroles” (*ordo et modus omnium quae fiunt quaeque dicuntur*). Cette dernière vertu, qui correspond à une “adéquation sociale<sup>3</sup>”, fait l’objet d’une théorisation approfondie. Cicéron définit le *decere* (“être convenable”) de la manière suivante: “se servir de la raison et du langage avec prudence, faire ce que l’on fait avec réflexion, en toute chose voir ce qu’il y a de vrai et le défendre, c’est le convenable<sup>4</sup>”. Dans cette perspective, s’agissant de la conduite à adopter envers les hommes, l’Arpinate distingue deux catégories de comportement *decens*, celui qui correspond à la *iustitia* (“le rôle de la justice, c’est de ne pas faire violence aux hommes”) et celui qui correspond à la *verecundia* (“celui du respect, de ne point les heurter”<sup>5</sup>).

Dans la présente communication, nous tenterons d’examiner en quoi les *praecepta* sous-tendant l’*honestum*, notamment la quatrième source de la beauté morale, le *decorum*, auquel sont associés les concepts de respect (*verecundia*), de tempérance (*temperantia*) et de pondération (*modestia*)<sup>6</sup>, reflètent les agissements passés de notre auteur, conformément à ce qu’il théorise et professe dans cette œuvre de maturité. En d’autres termes, nous essaierons de mettre en parallèle les enseignements moraux de notre auteur en les appliquant, à cinq ans de distance, à un cas concret tiré de sa correspondance: la lettre 381<sup>7</sup> (*Epistulae ad Atticum IX, 11A*) adressée à César le 19 ou le 20 mars 49 av. J.-C., année cruciale qui voit le début des

<sup>1</sup> Cicéron, *De Officiis* (texte établi et traduit par Maurice Testard), Paris, Les Belles Lettres, Collection des Universités de France, 1965, tome 1 : 111-112 et 185 (I, 15 et 152).

<sup>2</sup> Cicéron, *De Officiis*, cit.: 152-185 (I, 93-151). Sur ce terme et la traduction du terme grec *πρόεπον*, cf. C. Lévy, “Y a-t-il quelqu’un derrière le masque? A propos de la théorie des *personae* chez Cicéron”, *Ítaca. Quaderns Catalans de Cultura Clàssica*, 19(2003): 128.

<sup>3</sup> C. Lévy, , “Y a-t-il quelqu’un derrière le masque? A propos de la théorie des *personae* chez Cicéron”, cit: 128.

<sup>4</sup> Cicéron, *De Officiis* I, 94: “(...) et ratione uti atque oratione prudenter et agere quod agas, considerate omnique in re quid sit veri, videre et tueri decet”.

<sup>5</sup> Cicéron, *De Officiis* I, 99: “Est autem quod differat in hominum ratione habenda inter iustitiam et verecundiam. Iustitiae partes sunt non violare homines, verecundiae non offendere”.

<sup>6</sup> Cicéron, *De Officiis* I, 93.

<sup>7</sup> Cicéron, *Correspondance* (texte établi et traduit par Jean Bayet), Paris, Les Belles Lettres, Collection des Universités de France, 1964, tome 5: 276-278.

affrontements entre César et Pompée. Nous utiliserons ainsi les définitions théoriques de l'*honestum* comme grille de lecture de cette missive qui, en cultivant volontairement l'ambiguïté, met en relief une forme de *mètis*<sup>8</sup> "façon Cicéron" trouvant une application pratique à la fois sur le plan politique et moral.

## *2. L'honestum cicéronien, du De Inventione au De Officiis*

Nous procéderons pour débiter notre exposé à une analyse sommaire de trois traités permettant de montrer l'importance que revêt le concept d'*honestum* dans l'œuvre de Cicéron: le *De Inventione* et le *De Amicitia* parce qu'ils encadrent chronologiquement l'œuvre de notre auteur, et le *De Officiis* proprement dit dont nous mettrons en lumière certains éléments-clés dans la mesure où ils nous permettent d'éclairer la lecture critique et philosophique que nous proposons de la lettre 381.

### *De Inventione*

Commençons par le traité *De Inventione*. Ce traité de rhétorique, œuvre de jeunesse de Cicéron datée par Guy Achard de 84 ou 83 av. J.-C.<sup>9</sup>, est le premier jalon d'un parcours philosophique et moral dominé par le concept d'*honestum*. Pour notre auteur, les manifestations comportementales de l'*honestas* peuvent être rassemblées sous un terme global, la *virtus* - conforme à la fois à la nature et à la raison<sup>10</sup>, qu'il décompose en quatre parties qui reflèteront la totalité du champ de l'*honestas*: "Aussi, lorsqu'on aura passé en revue toutes ses parties, on connaîtra le contenu complet de l'honnêteté à l'état pur, qui contient quatre parties: la sagesse (*prudencia*), la justice (*justitia*), le courage (*fortitudo*) et la modération"<sup>11</sup> (*temperantia*). Cicéron retrouve là les vertus cardinales, platoniciennes et stoïciennes<sup>12</sup>. Dès lors, il

---

<sup>8</sup> Cf. M. Détiéne-J.-P. Vernant, *Les ruses de l'intelligence. La mètis des Grecs*, Paris, Flammarion, 1974.

<sup>9</sup> Cicéron, *De Inventione* (texte établi et traduit par Guy Achard) Paris, Les Belles Lettres, Collection des Universités de France, 1994: 5-10.

<sup>10</sup> Cicéron, *De Inventione* II, 159: "Est igitur in eo genere omnes res una ui atque uno nomine amplexa virtus. Nam virtus est animi habitus naturae modo atque rationi consentaneus".

<sup>11</sup> Cicéron, *De Inventione* II, 159: "Quamobrem, omnibus eius partibus cognitibus, tota uis erit simplicibus honestatis considerata. Habet igitur partes quattuor: prudentiam, iustitiam, fortitudinem, temperantiam".

<sup>12</sup> Cicéron, *La nature des dieux* (traduit et commenté par Clara Auvray-Assayas), Paris, Les Belles Lettres, Collection "La roue à livres", 2002, III, 38.

peut analyser chacune des quatre parties à tour de rôle, pour déterminer le contenu de l'*honestas*. Arrêtons-nous sur la *prudentia*, la sagesse, principe de détermination morale, distinguant le bien du mal<sup>13</sup>. Trois parties la composent: “Elle comprend la mémoire, l’intelligence, la prévoyance. La mémoire permet à l’esprit de retenir ce qui est passé; l’intelligence, de comprendre ce qui est; la prévoyance, de deviner qu’une chose va se produire avant qu’elle se soit produite”<sup>14</sup>. Selon Joseph Hellegouarc’h qui s’appuie sur les écrits de philosophie politique de Cicéron<sup>15</sup>, la *prudentia*, ainsi définie, est obligatoirement une qualité fondamentale de l’homme d’Etat<sup>16</sup>. Dès lors, ses trois subdivisions, *memoria*, *intellegentia*, *providentia*, également. Les trois mots déterminent une compréhension particulièrement perspicace et étendue de la part de l’homme doté de *prudentia*, véritable vision ancrée dans le passé permettant une meilleure adaptation au présent et une prévision de l’avenir. Cette alliance des trois concepts autorise une évaluation parfaite des péripéties de l’existence - de l’individu ou de la nation - engagée dans le déroulement infini du temps. Cette intelligence absolue de l’événement passé, présent ou futur, est donc un outil nécessaire à toute prise de décision, et repose avant tout sur la formation de l’esprit, sur l’acquisition de connaissances historiques, politiques, philosophiques qui offre des critères à tout choix, qu’il soit politique ou personnel, qu’il engage le pays ou l’individu.

### *De Amicitia*

Qu’en est-il de l’amitié? Achevé en juin 44, le traité *De Amicitia* est contemporain du *De Officiis* et mérite par conséquent que l’on s’y arrête quelque peu. Au début du traité, Laelius est appelé Sage parce qu’il est un homme du bon sens<sup>17</sup>, sagesse Cicéron tend à revenir. L’amitié est le lieu du

<sup>13</sup> Cicéron, *De Inventione* II, 160: “Prudentia est rerum bonarum et malarum <ne>utrarumque scientia”.

<sup>14</sup> Cicéron, *De Inventione* II, 160: “Partes eius: memoria, intellegentia, providentia. Memoria est per quam animus repetit illa quae fuerunt; intellegentia, per quam ea perspicit quae sunt; providentia, per quam futurum aliquid uidetur ante quam factum est”.

<sup>15</sup> Cicéron, *De re publica* (texte établi et traduit par Esther Bréguet), Paris, Les Belles Lettres, Collection des Universités de France, 1980, II, 45; Cicéron, *De legibus* (texte établi et traduit par Georges de Plinval), Paris, Belles Lettres, Collection des Universités de France, 1959, III, 5.

<sup>16</sup> J. Hellegouarc’h, *Le vocabulaire latin des relations et des partis politiques*, Paris, Les Belles Lettres, 1972: 257.

<sup>17</sup> Cicéron, *L’Amitié*, Paris, Les Belles Lettres, Collection “Classiques en poche”, n° 3, 1996, II, 6.

bon sens, lieu de l'excellence des rapports humains. Elle est liée à la vie politique<sup>18</sup>. Or selon la Nouvelle Académie, l'amitié est objet de consensus, elle appartient à ce qu'il y a de plus essentiel dans l'homme, elle lui est naturelle. La théorie du "bon sens" dépasse les systèmes particuliers, mais s'accorde avec la théorie platonicienne du dialogue des opinions.

Le *De Amicitia* prône la sagesse dans son exigence suprême: les Stoïciens lient amitié et sagesse; seul le sage est ami et ne peut être ami que du sage. Cicéron corrige cette doctrine<sup>19</sup> en substituant aux sages les *boni*, les hommes de bien. Il ne peut y avoir amitié en dehors de la recherche de la vertu<sup>20</sup> - notamment la vertu en politique, d'où une réflexion sur les biens et le bonheur qui prolonge le *De Senectute*. Parmi les philosophies, Cicéron rejette l'épicurisme car il ne s'appuie pas sur le concept du souverain bien, mais sur une analogie, discutable selon Cicéron, entre souverain bien et *voluptas*. Pour notre auteur, le Bien est l'*honestum*, la moralité qui réside dans l'âme, c'est-à-dire une conception stoïcienne et platonicienne. Cicéron se sert par ailleurs de la pensée péripatéticienne pour combattre les excès, notamment politiques, de la pensée stoïcienne<sup>21</sup>. Il s'oppose au stoïcien Blossius de Cumes mettant la cohérence de son amitié au dessus de toute chose, comme le veut la conception stoïcienne selon laquelle le sage a toujours raison, la seule valeur absolue étant l'ὁμολογία du sage. Comme le note François Prost, "l'absolue perfection du sage est un modèle admirable en tout point, mais un tel modèle ne se rencontre guère dans le monde imparfait des hommes du temps, aussi l'essentiel de la réflexion se consacrera-t-il à une sagesse qui se place en deçà de la perfection, mais ouvre tout de même le champ nécessaire à l'exercice bien réel de l'*honestum*"<sup>22</sup>.

### *De Officiis*

Arrivons-en au traité du *De Officiis*. Zénon fut le premier à employer le nom de καθήκον. Les conduites convenables – τὰ καθήκοντα, que Cicéron traduit par *officia* sont des actions conformes à la nature, appropriées à la constitution naturelle d'un être. Chez l'homme, dont la nature est raisonnable, elles se définissent par rapport au principe de la sagesse, au modèle référentiel du sage. "Que ferait le sage dans telle ou telle circonstance?": voici la norme qui doit guider nos actions. Les Stoïciens

---

<sup>18</sup> Cicéron, *L'Amitié* XII, 40).

<sup>19</sup> Cicéron, *L'Amitié* V, 18.

<sup>20</sup> Cicéron, *L'Amitié* XIII, 44-XIV, 48.

<sup>21</sup> Cicéron, *L'Amitié* XI, 36-XII, 40.

<sup>22</sup> F. Prost, "La philosophie cicéronienne de l'amitié dans le *Laelius*", *Revue de Métaphysique et de Morale*, 2008(57): 111-124.

appelaient *κατορθώματα* les actions droites du sage, parfaitement achevées, contenant toutes les caractéristiques de la vertu. Toutefois, les Stoïciens étaient les premiers à reconnaître que ce sage n'avait jamais véritablement existé. La sagesse est donc finalement inaccessible aux hommes, ils ne peuvent que tenter de s'en approcher. C'est pourquoi ils font la distinction parmi les *καθήκοντα* entre les "convenables achevés" (*τελεία* qui consistent en les *κατορθώματα*) et les "convenables moyens" (*μέσα*) qui jettent les bases d'une morale mise au niveau et à la portée de tous les hommes. Ce "convenable moyen" est appelé par Cicéron "*officium medium*" qui correspond à une "action qu'une raison "probable" peut justifier"<sup>23</sup>. Il consiste en la recherche des préférables (*προηγμένα*), c'est-à-dire des choses indifférentes auxquelles nous accordons une valeur relative. Grâce à ce code de conduite pratique, la volonté bonne peut trouver une matière d'exercice. Il y a une place ainsi pour une vertu humaine à côté de la vertu du sage, une vertu qui n'est pas sagesse et savoir absolu (*σοφία*), mais prudence (*φρόνησις*) et réflexion raisonnable<sup>24</sup> qui consistent à faire tout notre possible pour atteindre le but conforme à la nature que nous nous proposons.

Que pouvons-nous conclure de cette première étape de notre démonstration? Sagesse du juste milieu dictant à chaque citoyen ce qu'il est convenable de faire en toute situation, l'*honestum*, envisagé par Cicéron à taille humaine sous la forme du convenable moyen (*officium medium*), s'appuie en théorie sur la mesure ainsi que sur la prise en considération des circonstances (*tempora*<sup>25</sup>) dans lesquelles toute décision doit être prise. Adeptes de la *prudentia*, "science des choses à rechercher et des choses à éviter"<sup>26</sup>, Cicéron dogmatise sur le comportement *decens*. Entre théorie et cas pratique, il nous semble à présent pertinent de mettre à l'épreuve des faits les réflexions d'ordre moral menées dans ce traité. La correspondance de l'Arpinate fourmille d'exemples dignes d'intérêt, mais notre attention a été arrêtée par la lettre 381 adressée en mars 49 à César, dans laquelle Cicéron, dévoré par les affres de l'indécision politique, se propose de réconcilier les camps ennemis de Pompée et de César. Dans la mesure où la question du choix moralement convenable entre César ou Pompée s'y pose de façon aiguë, il nous semble

<sup>23</sup> Cicéron, *De Officiis*, I, 8.

<sup>24</sup> Cicéron, *De Officiis* I, 153: "La première de toutes les vertus est cette sagesse que les Grecs appellent *sofia* – sous le nom en effet de prudence que les Grecs appellent *φρόνησις*, nous entendons une autre vertu qui est la science des choses à rechercher et des choses à éviter" (trad. Maurice Testard).

<sup>25</sup> Cicéron, *De Officiis* I, 31: "Sed incidunt saepe tempora cum ea quae maxime videntur digna esse iusto homine eoque quem virum bonum dicimus, commutantur fiuntque contraria".

<sup>26</sup> Cicéron, *De Officiis* I, 153: "rerum expetendarum fugiendarumque scientia".

pertinent d'utiliser le manuel de vertu pratique que constitue le *De Officiis* comme grille d'analyse de cette missive de prime abord déroutante: Cicéron y met-il en pratique *stricto sensu* ce qu'il théorise cinq plus tard ou y fait-il preuve d'un art consommé d'une mètis politique et morale harmonisant avec ingéniosité l'action et la pensée?<sup>27</sup>

### 3. La lettre 381, entre *honestum* et *ars concordiae*

L'année 49 est une année cruciale car elle voit le début des affrontements entre les deux rivaux: l'armée de César marche sur Rome pour se défaire de Pompée, alors au consulat. Celui-ci réussit à s'enfuir en Grèce. Libéré de sa tâche après sa victoire en Gaule, César a désormais les mains libres pour se mesurer à Pompée. Durant le second semestre de cette même année, la correspondance de Cicéron est ininterrompue, ce qui constitue un miroir historique et littéraire d'une période au cours de laquelle notre auteur multiplie les réserves à propos de César, portant un jugement sévère sur son caractère et sa politique.

Dans cette optique, la lettre que l'Arpinate lui adresse le 19 ou le 20 mars 49 (*Ad Caesarem IX*, 11 A) caractérise bien l'état d'esprit dans lequel il se trouve. L'intérêt que cette missive présente pour le lecteur est constitué par les propos de prime abord déconcertants que l'auteur adresse à César. En effet, Cicéron s'y présente comme l'homme providentiel œuvrant pour la *concordia civium* et pour le bien de la République: il semble prôner une morale politique du juste milieu afin de réconcilier les camps ennemis de Pompée et de César. Une telle attitude, même guidée par la *prudencia*, semble ainsi *a priori* difficilement compatible avec la catégorie du "convenable", même du "convenable moyen" (*officium medium*) telle que Cicéron la définit dans la mesure où cette dernière suppose en l'occurrence un choix ainsi que la connaissance du vrai. À cela s'ajoute le fait qu'au comportement *decens*, Cicéron associe, tout en les distinguant, les notions de justice (*iustitia*) et de respect (*verecundia*). Respecter deux adversaires politiques tout en rendant justice à chacun d'entre eux relève en l'occurrence d'une acrobatie à la fois spéculative et politique. Dans une telle optique, l'indécision politique de l'Arpinate peut faire croire qu'il manque de perspicacité ou même qu'il est mû par un opportunisme conjuguant hypocrisie et recherche effrénée de la gloire. En d'autres termes, Cicéron est-il un *desultor bellorum civilium* ("girouette des guerres civiles") avide de gloire ou au contraire un expert dans le maniement d'une ambiguïté correspondant à une application "souple" du

---

<sup>27</sup> Nous songeons à l'expression de Cicéron: "agendi cogitandique sollertia" (I, 157).

*decorum* mettant en lumière une intelligence rusée faisant usage, avec feinte et détour, des concepts-clés de *modestia* et de *temperantia*?

#### 4. *In utramque partem : Cicéron entre César et Pompée*

Quand il regagne l'Italie au terme de son mandat en Cilicie, le nouvel *imperator* constate que la situation est devenue explosive. Le 26 novembre 50, de Brindes, il écrit à son secrétaire Tiron: "Je crains de grands désordres à Rome à partir du premier janvier. J'agirai en tout avec modération"<sup>28</sup>. Le rôle de modérateur auquel il aspire tant est bien difficile à tenir étant donné les circonstances : le 9 décembre, alors qu'il se trouve en Campanie et qu'il est à la veille de rencontrer Pompée, il fait l'aveu de l'impuissance où lui-même se trouve en face des deux rivaux: "Et, bien sûr, j'agisrais, si je le pouvais, autrement que j'y suis aujourd'hui contraint. C'est de leur pouvoir personnel qu'en ce moment contestent des deux hommes, au plus grand péril de la patrie"<sup>29</sup>. Mais si on lui demande de quel côté il se rangera, la réponse de Cicéron fuse : "*Mihi skaphos unum erit quod a Pompeio gubernabitur*". Cela étant, il prêche d'abord la paix et la concorde: "Mais Pompée lui-même, je le prendrai à l'écart pour l'exhorter à la concorde. Car je sens bien que le péril est immense"<sup>30</sup>.

L'entrevue du 10 mai, qui se tient dans sa villa de Pompéi, lui fait craindre le pire, son seul espoir étant que César saura peser ce qu'il a déjà et qu'il risque donc de perdre s'il perd la guerre (*Epistulae ad Atticum* VII, 4, 2-3). Le 15 décembre, Cicéron écrit encore à Atticus: "*De re publica cotidie magis timeo (...). Pace opus est. Ex victoria cum multa mala tum certe tyrannus existet* (*Epistulae ad Atticum* VII, 5, 4)". Le tyran qui sortira de la victoire pourrait donc être Pompée aussi bien que César, mais quand il fait l'inventaire des ressources dont disposent les deux partis, Cicéron sait très bien que les atouts majeurs sont entre les mains de César (*Epistulae ad Atticum* VII, 7, 6) qui franchit le Rubicon le 11 janvier. Or, à l'aube du 12 janvier 49, Cicéron se trouve aux portes de Rome: il est bien conscient d'être "tombé dans l'incendie même de la guerre civile" (*in ipsam flammam civilis discordiae*, *Fam.*, XVI, 11, 2). Il croit que "jamais l'État n'a été en plus

<sup>28</sup> Cicéron, *Correspondance* (texte établi et traduit par Jean Bayet), Paris, Les Belles Lettres, Collection des Universités de France, tome 5, 1964, *Epistulae ad Familiares* XVI, 9, 3): "Romae vereor ne ex Kal. Ian. Magni tumultus sint. Nos agemus omnia modice".

<sup>29</sup> Cicéron, *Correspondance*, *Att.*, VII, 3, 3-4: "Quod quidem agerem, si liceret, alio modo ac nunc agendum est. De sua potentia dimicant homines hoc tempore periculo civitatis".

<sup>30</sup> Cicéron, *Correspondance*, *Att.* VII, 3, 5: "Ipsum tamen Pompeium separatim ad concordiam hortabor. Sic enim sentio, maxumo in periculo rem esse".



grand péril” (*numquam maiore in periculo civitas fuit, Epistulae ad Familiares XVI, 11, 3*), mais il ne sait pas encore que César vient de déclencher les hostilités.

Or, la *moderatio* de César, même si elle est calculée, incite beaucoup de gens à se rapprocher de lui. C’est pourquoi Cicéron est embarrassé: ni Pompée ni César ne l’ont vraiment soutenu face à ses ennemis. Mais ils feignent de le tenir en grande estime chaque fois qu’ils ont besoin de son appui. Dans une lettre adressée à Atticus (*Epistulae ad Atticum VIII, 3*), datée du 18 février 49, l’Arpinate expose des arguments à la fois en faveur du soutien de Pompée et de César. Sa délibération se veut objective dans la mesure où il envisage le pour et le contre. Il examine les vertus de Pompée, qu’il considère comme le défenseur de la République face à César, l’*imperator*. Les faiblesses de Pompée relèvent d’erreurs qu’il a commises et non d’une incompatibilité politique. La gravité de la situation l’oblige à envisager sérieusement le parti de César, et, au fond de lui, il n’a pas envie de simplement faire partie de l’armée de notables qui suivent Pompée. Mais trahir Pompée revient à renier ses convictions républicaines, c’est-à-dire ses convictions les plus profondes. Les reproches qu’il lui adresse construisent ainsi la figure d’un défenseur de la patrie, de la république et de la vertu ancestrale, clairvoyant et prudent. Comment ne pas choisir, à terme, le parti de Pompée, ne serait-ce que par défaut?

C’est dans ce contexte politique serré que s’inscrit la lettre *Ad Caesarem* (*Epistulae ad Atticum*, IX, 11 A) qui fait l’objet de notre étude. Le 5 mars, César avait adressé à Cicéron un court billet, confié à leur ami Furnius, lui demandant une entrevue à Rome afin de pouvoir profiter de ses conseils, de sa popularité, de son influence et de son aide (*te velle uti “consilio et dignitate mea” (...)* de “*gratia*” et de “*ope*”, *Epistulae ad Atticum*, IX, 11 A, 1). Le 19 ou le 20 mars, de Formies, ce dernier lui répond en se proposant comme médiateur pour le réconcilier avec Pompée. Une telle proposition semble de prime abord déroutante de la part de Cicéron et de son rejet viscéral de la monarchie: il voit la menace tyrannique que pourrait incarner César, ce à quoi s’oppose la vieille république dont Pompée serait le champion. L’Arpinate serait-il donc, comme nous l’avons déjà suggéré, un autre *desultor civilium bellorum*<sup>31</sup>? Cette formule pourrait résumer le jugement radical qu’émet Jérôme Carcopino au sujet de l’attitude de notre auteur durant les guerres civiles<sup>32</sup>.

---

<sup>31</sup> Ce surnom fut donné par Messala à l’historien romain Quintus Dellius, qui, pendant les guerres civiles qui suivirent le meurtre de César, embrassa et quitta successivement le parti de Dolabella, celui de Cassius et celui d’Antoine.

<sup>32</sup> J. Carcopino, *Les secrets de la correspondance de Cicéron*, Paris, L’Artisan du livre, 1947; en particulier, vol. 1: 352-372. Voir aussi C. Lévy, “Textes antiques, enjeux

### 5. Cicéron, médiateur au service d'un tyran?

Cicéron commence sa lettre par une double mention du titre d'*imperator* (le sien et celui de César). Il se place ainsi au même rang que César avec qui il peut traiter sur un pied d'égalité, sans doute pour des questions de respect et de justice sociale. Rappelons que ce dernier est élu consul en 59 et qu'il obtient l'*imperium* pour pacifier la Gaule, renouvelé en 55. En 49, toujours stationné en Gaule, il demande au Sénat l'autorisation de briguer un second consulat *absens*: il est soutenu par des tribuns de la plèbe sur place, mais le Sénat refuse et vote d'urgence. Ce fut pour César le prétexte de la guerre civile : il rentre en Italie, franchit le Rubicon et marche sur Rome.

S'étant hissé au même niveau que son interlocuteur, Cicéron met en place sa stratégie épistolaire qui consiste à reprendre les compliments que lui avait adressés César, non seulement pour se protéger en les plaçant sous la responsabilité de son "ami" le conquérant des Gaules, mais encore pour renchérir sur cet éloge. César veut bénéficier de l'influence et de l'aide de Cicéron, qui, à son tour, loue l'admirable et singulière sagesse (*pro tua admirabili ac singulari sapientia*) de son correspondant. S'agit-il d'une insincérité inconsciente ou d'un détournement manipulateur d'un argument fondé à la fois sur l'éloge et sur l'analogie? La portée argumentative du propos partisan de Cicéron consiste visiblement à persuader César par une mise en parallèle idéologique: leur idéal commun n'est-il pas la sauvegarde de la République? Notons également que, comme souvent, l'habile rhéteur se met lui-même en scène par une double présence fortement inscrite dans le texte par un investissement sujet-scripteur.

Cicéron cherche en réalité à consolider sa position, en apparaissant comme l'homme de la situation, un homme providentiel (*et ad eam rationem existimabam satis aptam esse et naturam et personam meam ; magis idoneum quam ego sum (...) reperies neminem*). Il expose ici sa conception élevée de l'orateur, un civil capable de réconcilier les camps ennemis et d'éviter les affrontements sanglants (*cum primum potui pacis auctor fui*): comme il l'écrit dans le *De Officiis*, "le courage civil n'est donc pas inférieur au courage

---

contemporains: J. Carcopino lecteur de la correspondance de Cicéron", *Epistulae antiquae, Actes du IV<sup>e</sup> Colloque international "L'épistolaire antique et ses prolongements européens"*, Université François-Rabelais, Tours, 1<sup>er</sup>-2-3 décembre 2004, Paris, Peeters, 2006: 385–397. Carlos Lévy y montre de quelle manière Jérôme Carcopino construit un portrait outrancier de l'*homo novus* d'Arpinum dans le contexte du régime de Vichy: "Du point de vue de l'écriture de l'histoire, le cas des *Secrets* montre que même les meilleurs spécialistes peuvent ne pas résister à la tentation de projeter sur l'Antiquité les fantasmes du présent" (p. 397).

militaire”<sup>33</sup>. Pour notre auteur, les qualités morales du dirigeant de l’État sont primordiales à la réussite d’un gouvernement: ce dernier devrait être animé par un désir désintéressé ou non-égoïste, guidé par les volontés et les tâches que lui demandent ses concitoyens. Par ailleurs, celui qui commande doit se soumettre aux mêmes lois que son peuple et sa vie doit servir d’exemple. Sous l’influence du stoïcisme, Cicéron pense que, dans la République, politique et morale sont nécessairement parties liées.

Or, il feint d’ignorer que César a d’autres visées que le rétablissement de la paix républicaine, le “convenable” se nourrissant ici volontiers à la fois du couple *modestia/ temperantia* que de *sollertia*: il fait comme si personne ne pouvait le soupçonner de chercher le pouvoir absolu. Le procédé de l’antiphrase semble atteindre son paroxysme lorsque notre auteur feint de croire que César veut du bien à Pompée (*Pompeio nostro tuendo ; me nunc Pompei dignitas vehementer movet*), alors que celui-ci ne rêve, en réalité, que de l’écraser. Cicéron cherche par ailleurs à convaincre son illustre correspondant qu’il a toujours œuvré pour le bien commun par sa modération et son souci de réconcilier les camps ennemis, et surtout qu’il a toujours cherché à le défendre (*fautor dignitatis tuae ; ceteris auctor ad te juvandum*). Il poursuit par l’affirmation de sa volonté de toujours (*aliquot sunt anni*) d’être le meilleur des amis (*amicissimus*) pour les deux adversaires, ce qui répond de fait à tout reproche sur son attitude ambiguë au début des événements liés à la guerre civile. La loyauté et la position de médiateur de Cicéron pourraient ici masquer son ambition de tirer parti de la situation, ou, en tout cas, son espérance de sortir renforcé de l’affrontement entre deux figures majeures de la crise de la République.

Ces propos partisans, pris au premier degré, semblent d’autant plus surprenants que Cicéron brosse, notamment dans sa correspondance, un portrait vitriolé de César : dans son *De Officiis*, par exemple, il relève la *temeritas* de César, soulignant par ce terme son caractère inconsidéré, son irréflexion<sup>34</sup>. Rappelons pour mémoire quelques autres passages significatifs. S’il ne reste pas de témoignage explicite sur les débauches de César dans sa correspondance<sup>35</sup>, Cicéron condamne la cupidité et les vols du personnage:

---

<sup>33</sup> Cicéron, *De Officiis* I, 78: “Sunt igitur domesticae fortitudines non inferiores militaribus”.

<sup>34</sup> Cicéron, *De Officiis* I, 26: “Declaravit id modo temeritas C. Caesaris qui omnia iura divina et humana pervertit propter eum, quem sibi ipse opinionis errore finxerat, principatum”.

<sup>35</sup> D’après Suétone, Cicéron y raillait les mœurs efféminées de César: “Cicero vero, non contentus in quibusdam epistulis scripsisse eum in cubiculum regium eductum in aureo lecto veste purpurea decubuisse floremque aetatis a Venere orti in Bithynia contaminatum, quondam etiam in senatu defendenti ei Nysae causam, filiae Nicomedis”

“*omnia omnium concupivit*” écrit-il à Atticus<sup>36</sup>. Il blâme aussi son audace<sup>37</sup>, son *impietas*<sup>38</sup>, sa cruauté<sup>39</sup> et sa tyrannie<sup>40</sup>. Comme pour Pompée, l’opinion réelle que Cicéron a de César se manifeste surtout en 49, mais il y a déjà des critiques très vives en 59. Le jugement de l’Arpinate sur le conquérant des Gaules est tout aussi sombre s’agissant de l’homme politique. Les lettres qui nous sont parvenues sont en effet sévères : Cicéron reproche à César de s’appuyer sur le peuple. En 60 et 59, il le traite de “*popularis*”<sup>41</sup>; ce blâme est repris dans la cinquième *Philippique* dans laquelle Cicéron affirme: “(Caesarem) *omnem vim ingeni, quae summa fut in illo, in populari levitate consumpsit*”<sup>42</sup>. Ajoutons, pour conclure, le portrait que Cicéron dresse de César dans la deuxième *Philippique*: “Il avait l’intelligence, le jugement, la mémoire, la culture, l’application, la prévoyance, la diligence; il avait une capacité guerrière, néfaste, certes à l’État, mais glorieuse cependant; après de longues années de préparation, il avait, à grand-peine et au prix de maints périls, réalisé son dessin d’exercer un pouvoir royal; les jeux, les monuments, les distributions, les repas publics lui avaient gagné la multitude ignorante; par des présents il s’était attaché ses amis, ses adversaires par un semblant de clémence: bref, pour l’État républicain, il avait dès lors établi tant par la crainte que grâce à la résignation, l’accoutumance à la servitude”<sup>43</sup>. De même, les actions de César pendant son consulat en 59, en 58 - 57, sa marche vers la dictature, sa dictature sont stigmatisées dans la correspondance. Tout en observant une certaine mesure – conformément aux principes définitionnels de l’*honestum*, Cicéron manifeste sa réprobation du vivant même de César, mais c’est après les Ides que la critique est la plus vive et que les sentiments profonds de l’Arpinate apparaissent en pleine lumière<sup>44</sup>.

---

(Suétone, *Divus Iulius*, XLIX, Paris, Les Belles Lettres, Collection des Universités de France, 7<sup>e</sup> tirage, 2002: 35).

<sup>36</sup> *Epistulae ad Atticum* VII, 13 a, 1, in Cicéron, *Correspondance*, tome V, Paris, Les Belles Lettres, Collections des Universités de France, 4<sup>e</sup> tirage, 2002: 108.

<sup>37</sup> *Epistulae ad Atticum* II, 24, 4.

<sup>38</sup> *Epistulae ad Atticum* X, 4, 3.

<sup>39</sup> *Epistulae ad Atticum* VII, 12, 2.

<sup>40</sup> *Epistulae ad Atticum* XIII, 37, 2.

<sup>41</sup> *Epistulae ad Atticum* II, 20, 4 et 21, 5.

<sup>42</sup> Cicéron, *Philippica V*, Paris, Les Belles Lettres, Collection des Universités des France, *Discours* tome XX, 1960: 44.

<sup>43</sup> J. Cels Saint-Hilaire, *La République romaine 133-44 av. J.-C.*, Paris, Armand Colin, 2005: 177; Cicéron, *Philippiques I à IV*, Paris, Les Belles Lettres, *Discours* tome XIX, 2<sup>e</sup> tirage, 1963: 152-153.

<sup>44</sup> Cicéron, *De Officiis* II, 23 et 84; III, 83.

## 6. *Gloriae cupiditas?*

Rappelons que la guerre civile est, aux yeux de Cicéron, un conflit au cours duquel aucun Romain ne saurait acquérir la vraie gloire. La guerre a toujours été, aux yeux des Romains, un des moyens les plus sûrs, sinon le seul, d'obtenir la gloire dont ils sont avides, comme le souligne Cicéron lui-même par l'expression *studium bellicae gloriae*<sup>45</sup>. Il revendique la *gloria militaris* comme étant le but et en même temps la récompense de l'orateur, du chef d'État ou de l'écrivain<sup>46</sup>. La *gloria imperii*, quant à elle, est un prestige normalement attaché à la possession d'un Empire conquis par la force<sup>47</sup>. Or, dans la mesure où la gloire est, pour une grande part, liée au métier des armes, il est à craindre qu'en admirant les conquérants et en rêvant de les imiter, les Romains n'éprouvent une grande admiration pour les hommes illustres. Il est en effet incontestable que César fascinait la jeunesse : cette séduction est jugée particulièrement dangereuse par Cicéron.

Considérée comme une sorte de prolongement logique de la guerre extérieure, comme un moyen offert à un chef d'armée pour accéder au pouvoir, la guerre civile risquait ainsi de passer, aux yeux des Romains, comme un épisode pénible, mais indispensable, pour acquérir la gloire suprême, celle qui consiste à être maître de Rome. Cicéron, témoin de plusieurs guerres civiles, a compris le danger représenté par une telle conception, c'est pourquoi il s'efforce de le pallier en s'attachant à la fois à montrer le caractère équivoque de la gloire ainsi comprise, et à détruire l'admiration que lui vouait le peuple romain: "*Et quoniam semper appetentes gloriae praeter ceteras gentis atque avidi laudis fuistis*"<sup>48</sup>. L'orateur cherche en même temps à prouver que, de toute façon, une lutte fratricide ne peut en aucun cas permettre d'acquérir une gloire digne de ce nom. Ainsi, l'argumentation de nombreux chefs – au nombre desquels figure César – qui consiste à justifier leur action par la volonté de sauvegarder leur *dignitas* blessée, est, pour Cicéron, hypocrite et erronée, dans la mesure où il ne saurait y avoir de *dignitas* sans *honestas*: "*Atque haec ait (Caesar) omnia facere se dignitatis causa. Ubi est autem dignitas, nisi ubi est honestas?*"<sup>49</sup>.

Dès que la *gloria* est, dans la pensée de l'écrivain, en rapport avec le *bellum civile*, elle devient suspecte. Des deux sens que prend, chez Cicéron, le

---

<sup>45</sup> Cicéron, *De Officiis*, I, 61; III, 83.

<sup>46</sup> Cicéron, *Pro Murena*, 29, Paris, Les Belles Lettres, Collection des Universités de France, 2<sup>e</sup> tirage, 2002.

<sup>47</sup> Cicéron, *De Officiis* I, 38.

<sup>48</sup> Cicéron, *De imperio Cnei Pompei*, 7, Paris, Les Belles Lettres, Collection des Universités de France, 1930.

<sup>49</sup> Cicéron, *Epistulae ad Atticum* VII, 11, 1.

mot “gloria”, l’un laudatif, l’autre péjoratif (*cupiditas gloriae, hominum gloria*<sup>50</sup>), c’est le second que l’on rencontre le plus souvent dans son œuvre, notamment dans ses écrits postérieurs à l’année 49. Comme telle, la gloire apparaît comme un sentiment superficiel, voire nuisible. Après l’expérience des guerres civiles et de la domination d’un homme croyant avoir acquis la gloire en établissant son pouvoir absolu sur ses concitoyens, de la méfiance envers la *gloria*, Cicéron en arrive à une condamnation pure et simple dans des traités comme le *De Finibus* et les *Tusculanes*. Dans ces deux ouvrages, ce dernier montre que la gloire est fondée sur la vertu, mais que la *gloriae cupiditas* n’est qu’une passion<sup>51</sup>, une maladie comparable à celle que constituent les désirs “immenses et creux” des richesses et de la domination. Il fait ressortir l’hypocrisie et la vanité de cette prétendue gloire, acquise par des massacres de compatriotes : ce n’est qu’une contrefaçon de la gloire, une *fama popularis*: “*Illa autem, quae se ejus imitatricem esse volt, temeraria atque inconsiderata et plerumque peccatorum vitiorum laudatrix, fama popularis, simulatione honestatis, formam eius puchritudinemque corrumpit*”<sup>52</sup>. Le vrai chemin de la gloire ne peut être que “la louange qui s’attache aux belles actions et aux grands services rendus à la patrie”<sup>53</sup>. Par ailleurs, dans son *De Officiis*, il note que la plupart des hommes oublie la justice car ils ont été saisis par la passion des commandements: “*Maxime autem adducuntur plerique, ut eos justitiae capiat oblivio, cum in imperiorum, honorum, gloriae cupiditatem inciderunt*”<sup>54</sup>. Le lien sacré devant réunir entre eux les membres d’une société est difficile à maintenir en temps de guerre civile, d’autant plus que ce fléau de l’ambition politique peut être le fait des plus grandes âmes et des talents les plus brillants<sup>55</sup>. Notre auteur, critiquant la *magnitudo animi*, souligne clairement l’idée que l’honnêteté ne se trouvera pas dans la gloire: “*Vera autem et sapiens animi magnitudo honestum illud quod maxime natura*

---

<sup>50</sup> Cicéron, *De Republica*, Paris, Les Belles Lettres, Collection des Universités de France, tome 2, 1980, VI, 25.

<sup>51</sup> Cicéron, *Tusculanes*, Paris, Les Belles Lettres, Collection des Universités de France, tome 1, 2<sup>e</sup> éd., 1960, II, 65.

<sup>52</sup> Cicéron, *Tusculanes*, Paris, Les Belles Lettres, Collection des Universités de France, tome 2, 3<sup>e</sup> tirage, 1968, III, 4.

<sup>53</sup> Cicéron, *Philippicae* I, 29: “*Est autem gloria laus recte factorumque magnorumque in rempublicam meritorum*”.

<sup>54</sup> Cicéron, *De Officiis*, I, 26.

<sup>55</sup> Cicéron lui-même avoue son faible pour l’idée de gloire dans son *Pro Archia*: “(…) indicabo et de meo quodam amore gloriae nimis acri fortasse, verum tamen honesto vobis confitebor”, in *Pro Archia*, XI, 28, Paris, Les Belles Lettres, Collection des Universités de France, Discours tome 12, 6<sup>e</sup> tirage, 2002.

*sequitur, in factis positum, non in gloria iudicat principemque se esse mavult quam videri*<sup>56</sup>.

Est donc “honnête” pour Cicéron ce qui est avantageux à la République et par conséquent honorable, conforme au devoir, désintéressé pour celui qui professe en toute droiture de conscience ces vertus civiles. Pour lui, la seule et véritable gloire consiste à œuvrer au service de la *concordia civium*, condition *sine qua non* de la survie de la République et du rétablissement de la paix républicaine. Il est donc difficilement concevable que l’hypocrisie cicéronienne aille jusqu’à brader cet idéal au nom d’une gloire personnelle acquise par le travestissement des principes de morale politique qu’il énonce dans cette lettre. Le *princeps* cicéronien peut en effet se définir, de façon générique par les termes suivants : *tutor, procurator rei publicae, rector et gubernor civitatis*<sup>57</sup>. Ainsi, la République romaine repose sur d’autres caractéristiques que la forme de gouvernement: les qualités de son dirigeant. Comme nous l’avons vu, les qualités morales du dirigeant sont primordiales à la réussite d’un gouvernement: ce dernier devrait être animé par un désir désintéressé ou non-égoïste, guidé par les volontés et les tâches que lui demandent ses concitoyens. Selon la définition de Cicéron, il y a République quand il y a une communauté d’intérêts et reconnaissance populaire de cette communauté, la meilleure forme de gouvernement étant celle qui résulte de la fusion des trois systèmes politiques de base (royauté, aristocratie et démocratie): “*Quod ita cum sit, <ex> tribus primis generibus longe praestat mea sententia regium, regio autem ipsi praestabit id quod aequatum et temperatum ex tribus primis rerum publicarum modis*”<sup>58</sup>.

Malgré l’ambiguïté qu’il affiche, Cicéron est sans doute bien convaincu que la ligne de conduite de César, en mars 49, n’est pas “honnête” et que ce dernier pense davantage à sa position personnelle qu’au salut de l’État. Il est également persuadé que César, pour défendre à tout prix les privilèges qu’il a réussi à se faire octroyer en des circonstances exceptionnelles, n’hésitera pas à bouleverser l’État, à répandre le sang des citoyens, à violer la constitution. Deux hommes sont aux prises, mais Pompée, en dépit de ses défauts aggravés par l’âge, et ce que son caractère a d’antipathique, a la confiance de ses

---

<sup>56</sup> Cicéron, *De Officiis* I, 65.

<sup>57</sup> Cicéron, *De Republica*, II, 51: “*Sit huic oppositus alter, bonus et sapiens et peritus utilitatis dignitatisque civilis, quasi tutor et procurator rei publicae ; sic enim appelletur quicumque erit rector et gubernator civitatis. Quem virum facite ut adgnoscat; iste est enim qui consilio et opera civitatem tueri potest*”, Paris, Les Belles Lettres, Collection des Universités de France, tome 2, 1980. Sur la notion de *princeps*, cf. aussi E. Lepore, *Il Principe ciceroniano e gli ideali politici della tarda repubblica*, Naples, Istituto Italiano per gli Studi Storici, 1954, en particulier: 56–76.

<sup>58</sup> Cicéron, *De Republica*, I, 69; cf. aussi N. Wood, *Cicero’s Social and Political Thought*, Berkeley and Los Angeles, University of California Press, 1988 ; en particulier: 120–175.

consuls et de la majorité sénatoriale : il fait figure de défenseur de Rome. César, en revanche, malgré ses victoires et son génie, ose prendre position contre les lois en vigueur et soumet Rome à un chantage : celui d'une menace armée pour qu'on lui reconnaisse les privilèges auxquels il prétend avoir droit. Cicéron nie ce droit au nom du salut de l'État en péril ; les prétentions du vainqueur de la guerre des Gaules devront être combattues : si l'Arpinate avait cédé sur ce point, il aurait renié ses propres principes, aurait détruit jusqu'en ses fondements l'édifice doctrinal de son livre sur la République.

*Conclusion : honestum et ars concordiae*

Le cas de la lettre 381 (*Epistulae ad Atticum* IX, 11 A) apparaît donc comme un exemple probant de ce que l'on pourrait appeler la mètis cicéronienne conjuguant exigences de *honestum* et difficultés de l'*ars concordiae*. Comme l'on sait, la mètis caractérise l'aptitude à s'adapter aux situations ambiguës, mouvantes, où règnent la multiplicité et la diversité, et qui exige moins la force qu'une intelligence rusée permettant d'accéder à une efficacité supérieure, comme dans le cas présent, par l'usage détourné de la prudentia (par la séduction du langage) et de la modestie feinte (rhétorique et politique). Cicéron, en s'attribuant le titre d'*imperator*, se présente comme l'homme providentiel, capable de sauvegarder la République en péril, victime des luttes de pouvoir entre César et Pompée. Conforme à la définition générique qu'il donne du *princeps* dans son traité sur la République, il cherche à être considéré comme un *tutor*, *procurator rei publicae*, *rector* et *gubernator civitatis*. Les circonstances politiques dans lesquelles cette lettre fut rédigée rendent délicate l'action constante de notre auteur pour la *concordia civium*: il s'agit d'être capable de louvoyer sans pour autant travestir ses idéaux, sans les sacrifier sur l'autel de la recherche effrénée de la gloire, maladie que Cicéron fustige dans nombre de ses écrits.

Il nous apparaît donc que l'*homo novus* d'Arpinum n'est pas un opportuniste naïf uniquement mû par des motifs personnels, bien qu'évidemment ils ne soient pas entièrement absents de sa démarche de conciliation avec César. En habile stratège, il a sans doute vu clair dès le début dans le jeu de ce dernier, c'est pourquoi, plutôt que l'attaque frontale, il cherche à se le concilier et à le séduire. Conscient des desseins du futur dictateur, et prévoyant son irrésistible ascension, il fait preuve ici d'un art consommé de l'ambiguïté s'appuyant sur les forces conjuguées de la rhétorique et de la manœuvre politique. En ayant intégré le principe aristotélicien de "mésotès" le conduisant à un point d'équilibre entre deux extrêmes – l'un par excès (César), l'autre par défaut (Pompée), Cicéron offre



ainsi la synthèse réussie du *decorum* et de l'*ars concordiae*, ouvrant la voie à une conception de l'*honestum* régénérée.

**ANNEXE**

**Lettre CCCLXXXI - Ad Caesarem (*Epistulae ad Atticum*, IX, 11 A)**  
Cicéron, *Correspondance*, C.U.F., tome V, p. 276-278 (texte établi et traduit par Jean Bayet)

**[XIa] Scr. in Formiano x'tv K.  
Apr. a. 705 (49).  
CICERO IMP. S. D. CAESARI  
IMP.**

**Domaine de Formies, 19 ou 20  
mars 49**

**Cicéron imperator salue César  
imperator**

[1] Vt legi tuas litteras quas a Furnio nostro acceperam, quibus mecum agebas ut ad Urbem essem, te velle uti 'consilio et dignitate mea' minus sum admiratus ; de 'gratia' et de 'ope', quid significares mecum ipse quaerebam ; spe tamen deducebar ad eam cogitationem ut te pro tua admirabili ac singulari sapientia de otio, de pace, de concordia civium agi velle arbitrarer ; et ad eam rationem existimabam satis aptam esse et naturam et personam meam.

[2] Quod si ita est et si qua de Pompeio nostro tuendo et tibi ac rei publicae reconciliando cura te attingit, magis idoneum quam ego sum ad eam causam profecto reperies neminem, qui et illi semper et senatui cum primum potui pacis auctor fui nec sumptis armis belli ullam partem attigi iudicavique eo bello te violari contra cuius

[1] Lisant ta lettre apportée par notre ami Furnius, où tu m'engageais à me rendre à Rome, je ne me suis pas tellement étonné que tu veuilles recourir "à mes conseils et à l'autorité" que je puis avoir ; mais ce que tu voulais dire en parlant de mon "crédit" et de mes "ressources" me laissent perplexe : l'espérance cependant m'amenait à m'imaginer, et ton admirable et toute singulière sagesse me confirmait dans l'idée que tu avais pour buts la tranquillité, la paix, la concorde de nos concitoyens ; et il me paraissait qu'à ce dessein étaient assez propres et ma nature et la personne.

[2] S'il en est ainsi et si tu prends souci du sort de notre ami Pompée et de la réconciliation publique, tu ne trouveras à coup sûr personne qui soit plus propre à une telle entreprise que moi : je n'ai fait que recommander la paix, à lui de tout temps, au Sénat dès que je l'ai pu ;

honorem populi Romani beneficio concessum inimici atque invidi niterentur. Sed ut eo tempore non modo ipse fautor dignitatis tuae fui verum etiam ceteris auctor ad te adiuvandum, sic me nunc Pompei dignitas vehementer movet. Aliquot enim sunt anni cum vos duo delegi quos praecipue colerem et quibus essem, sicut sum, amicissimus.

[3] Quam ob rem a te peto vel potius omnibus te precibus oro et obtestor ut in tuis maximis curis aliquid impertias temporis huic quoque cogitationi, ut tuo beneficio bonus vir, gratus, pius denique esse in maximi benefici memoria possim. Quae si tantum ad me ipsum pertinerent, sperarem me a te tamen impetraturum ; sed, ut arbitror, et ad tuam fidem et ad rem publicam pertinet me et pacis et utriusque vestrum <amicum, ad vestram> et ad civium concordiam per te quam accommodatissimum conservari. Ego cum antea tibi de Lentulo gratias egissem, cum ei saluti qui mihi fuerat fuisses, tamen lectis eius litteris quas ad me gratissimo animo de tua liberalitate beneficioque misit, eandem me salutem a te accepisse <putavi> quam ille. In quem si me intellegis esse gratum, cura, obsecro, ut etiam in Pompeium esse possim.

quand on eut pris les armes, je n'ai nullement participé à la guerre ; et elle me parut injustement dirigée contre toi, auquel l'inimitié et l'envie contestaient la gloire d'un privilège concédé par le peuple romain. Mais si en cette période, sans me contenter de défendre l'honneur de ton rang, j'engageai aussi les autres à te soutenir, aujourd'hui c'est la sauvegarde de Pompée qui me touche et m'émeut. Car depuis bien des années, j'ai fait de vous deux par-dessus les autres l'objet de mes dévouements et d'une amitié qui fut et reste la plus vivre.

[3] C'est pourquoi je te demande, ou plutôt te prie avec instance et t'adjure de trouver, au milieu de toutes les tâches qui exigent tes soins, un moment à donner aussi à cette préoccupation : pour que grâce à ton bienfait je puisse me montrer homme de cœur et manifester enfin la pieuse reconnaissance que je dois à son immense bienfait d'autrefois. S'il ne s'agissait que de moi, j'aurais cependant bon espoir de l'obtenir de toi. Mais, à mon sens, c'est à la constance de ta réputation et au bien de l'État que cela importe : tiens-moi toujours comme <l'ami> de la paix et de vous deux et comme le plus disposé qui soit à rétablir la concorde <entre vous> et entre les citoyens. Je t'ai déjà remercié de ce que tu as fait pour Lentulus, en sauvant celui qui m'avait sauvé ; mais lecture d'une lettre qu'il m'a envoyée, pleine de la plus vivre gratitude pour la générosité de ton bienfait, <je me

sens obligé à te dire> que tu m'as donné la vie en même temps qu'à lui. Si tu mesures par là ma reconnaissance envers lui, veuille bien, je t'en supplie, me permettre de rendre la pareille à Pompée aussi.